



AVIS PUBLIC

Promulgation et entrée en vigueur Règlement numéro 707

(Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, art. 362)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 13 octobre 2020, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 707 intitulé :

Règlement complémentaire au Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

En raison du contexte pandémique, une copie du règlement peut être obtenue à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot, pendant les heures d'ouverture, **sur rendez-vous seulement**, en écrivant au s-greffe@ile-perrot.qc.ca ou en téléphonant au 514 453-1751, poste 225. Celui-ci peut également être consulté sur le site Web de la Ville au www.ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'Île-Perrot, ce 15 octobre 2020.

(Original signé)

Zoë Lafrance
Directrice des affaires juridiques et greffière